

DÉPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

BRIANÇONNET

AU CONSEIL MUNICIPAL du 17 juillet 2019

Membres du Conseil présents à cette séance : OGEZ Ismaël, HENRI Nicolas, CARLIN Raymond, TABA Jean-Claude, MARTIN-SCHNEIDER Marielle, SEGHI Martine, GIOVANELLI Jean-Pierre et SORSANA Henri

Absente excusée : Mme Saint Martin Delphine

Absent non-représenté : Mme Giraud Laury

Secrétaire de séance : M. Henri Nicolas

* * * * *

Approbation du compte rendu du 01 04 2019 approuvé à l'unanimité

* * * * *

Délibérations et votes pour :

1. Répartition des sièges du conseil communautaire de la CAPG

Il est proposé au conseil municipal de donner un avis sur le projet d'accord local de répartition des sièges du conseil de communauté de la CA du Pays de Grasse. Cette nouvelle répartition s'appliquera pour le scrutin municipal 2020.

Le projet de répartition des sièges proposé est identique à la répartition actuelle des sièges du conseil de la CAPG.

Grasse	50677
Mouans-Sartoux	9668
Peymeinade	8119
Pégomas	7909
La Roquette-sur-Siagne	5393
Saint-Cézaire-sur-Siagne	3913
Saint-Vallier-de-Thiery	3560
Auribeau-sur-Siagne	3245
Le Tignet	3228
Spéracèdes	1317
Cabris	1296
Escragnolles	612
Andon	589
Séranon	506
Valderoure	441
Caille	436
Saint-Auban	227
Briançonnet	222
Le Mas	157
Collongues	87
Amirat	73
Gars	71
Les Mujouls	49

Acceptés à l'unanimité

2. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du SERVICE PUBLIC D'assainissement non collectif 2018

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement non collectif.

La convention qui a pris effet au 1er avril 2017 établissait les modalités de la mise à disposition afin de maintenir un service de qualité auprès des usagers.

Les usagers, en contrepartie du service effectué, sont redevable à la Commune de Briançonnet qui établira un titre de recette correspondant aux prestations suivantes :

- diagnostic initial 75 € par dossier
- diagnostic vente 75 € par dossier
- contrôle conception 90 € par dossier
- contrôle exécution 90 € par dossier
- visite supplémentaire sur le terrain 60 € par visite

Acceptée à l'unanimité

3. Intention d'adhérer à la Régie des Eaux du Canal de Belletrud

La Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRE) pose le principe du transfert obligatoire des compétences eau potable, assainissement collectif et non collectif, ainsi que la gestion des eaux pluviales urbaines, aux communautés d'agglomération au 1er janvier 2020.

La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (CAPG), compte 23 communes et environ 104 000 habitants.

Au 1er janvier 2020, la CAPG exercera, donc directement la compétence eau potable sur 14 communes : Amirat, Briançonnet, Escagnolles, Gars, Grasse, Le Mas, Mouans-Sartoux, Cabris, Peymeinade, Saint-Cézaire sur Siagne, Saint-Vallier-de-Thiey, Spéracèdes et Le Tignet (via le RECB).

Il est relevé le fait que la RECB ne peut s'engager de façon ferme sur l'évolution des tarifs particulièrement pour l'eau agricole car cela sera voté par le Conseil d'administration de la RECB qui sera installé par la CAPG après le 1er janvier 2020. Certains tarifs en vigueur dans les 12 communes particulièrement à Briançonnet sont trop bas au vu des investissements qu'il faudra réaliser dans les années à venir. En revanche, si les communes devaient mettre en place, de façon isolée, des tarifs permettant de répondre aux obligations actuelles qu'elles ne subissent pas encore en totalité (connaissance des réseaux, installation de compteurs, mise aux normes des STEP, renouvellement des réseaux etc...) cela ferait "exploser" leur prix de l'eau, cela avait été présenté lors d'une séance à la CAPG.

L'anticipation de ce transfert de compétence sans connaître l'éventuelle évolution de la loi NOTRE, l'évolution précise de la tarification, la réalisation des travaux engagés par la Commune et l'impact sur la comptabilité communale pour 2019 nécessite une réunion avec les services compétents en la matière.

Par ailleurs, la Commune est en attente de l'attribution des subventions concernant l'extension du réseau d'eau usée, le traitement de l'eau potable à Briançonnet et de la mise en conformité de la station.

Rejetée avec 5 voix Contre TABA Jean Claude, HENRI Nicolas, MARTIN-SCHNEIDER Marielle, SEGHI Martine, SORSANA Henri, 2 Abstentions CARLIN Raymond, GIOVANELLI Jean Pierre et une voie Pour OGEZ Ismaël

4. DM Budget principal mouvement de crédit

Désignation FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes	
	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
TOTAL D012 : charges de personnel	10 000 €			
TOTAL D 022 : dépenses imprévues de fonctionnement	10 600 €			
TOTAL D023 : virement à la section investissement		10 600 €		
TOTAL D042 : opération d'ordre entre section	800 €			
TOTAL D065 : autres charges section courante		10 000€		
TOTAL R 77 produits exceptionnels			800 €	
TOTAL	21 400€	20 600€	800 €	
Désignation INVESTISSEMENT	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
TOTAL D 020 Dépenses imprévues	1000 €			
TOTAL D16 : remboursement emprunt		11 600 €		
TOTAL D23 : immobilisations en cours	800€			
TOTAL R 021 : virement à la section fonctionnement				10 600 €
TOTAL R040 opérations entre sections			800€	
TOTAL	1800 €	11 600 €	800€	10 600€

Acceptée à l'unanimité.

* * * * *

Divers

- ✓ Le Chanan : le permis de construire est déposé. Modification à apporter pas de mur mitoyen mais un adossement au mur propriété Seghi. Pas de modification avant accord, de la baie propriété Bellet. Le débroussaillage de la parcelle du Chanan et de ses dépendances va être réalisé en régie.
- ✓ Salles communales : mise à disposition de la salle de l'ancienne école à l'association Briançonnet Festivité à la place de la salle des jeux qui va être louée au titre d'un bail précaire.
- ✓ Dépôt encombrant : la benne à disposition sur le site de l'ancienne décharge ne doit pas réceptionner de gravât. Le dépôt de différents déchets doit se faire sur le site de Malamaire.
- ✓ RTE : suite aux travaux de mise en place de pylône RTE propose un dédommagement de 30 000€ pour la réfection des voies communales. La Commune demande un complément.
- ✓ SDEG : en attente de la demande de travaux pour La Sagne nouvelle relance de la Commune
- ✓ Festivités : fête du Prignolet les 20 et 21 juillet 2019. La Commune prévoit une éventuelle subvention après le bilan de la Fête. Idem pour la renaissance Sagnoise et Briançonnet Festivités.
- ✓ Emploi saisonnier : un renfort occasionnel pour les services techniques est engagé du 01 juillet au 31 août 2019.
- ✓ Travaux : démarrage des travaux sur le cimetière de La Sagne et la piste du captage. Le jardin du souvenir a été réalisé en 1^{er} partie de la voirie communale 2018.
- ✓

Prochain Conseil Municipal à définir